

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN,, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12) :

C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN
E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire P. MIS
AF. BOURAT mandante a pour mandataire M. RABUSSIÉ
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
K.WEINLAND mandante a pour mandataire F. MERY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON
M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ
C. PAILLER mandant a pour mandataire G. MICHAUD
E. FARHAT mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire

EXCUSES (1) :
A. LAURENDEAU

Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Tarifs pour la remise en état de trottoir en bicouche ou en enrobé

A l'occasion de travaux réalisés en régie pour l'aménagement ou la réfection du trottoir ou la création d'un bateau, il est parfois opportun de proposer au riverain de prolonger l'intervention jusqu'à son portail, situé en retrait du domaine public. Ces travaux d'opportunité concernent quelques mètres carrés. Ils permettent une finition soignée de l'ensemble d'un accès dont l'emprise est sur le domaine public et privé et sont exécutés uniquement en cas d'accord du riverain.

Vu les faibles surfaces concernées par ces interventions, il s'avère difficile voire impossible de faire appel à une société spécialisée dans ce domaine. Aussi, les travaux effectués par les services techniques n'entrent donc pas en concurrence avec le domaine privé.

VU l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, dans lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

CONSIDERANT la nécessité de rajouter des tarifs au 1^{er} mars 2019,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'adopter les tarifs pour la fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à chaud ou d'un bicouche sur trottoir à partir du 1er mars 2019, conformément aux tableaux ci-dessous :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 7 février 2019

n°16

page 2/2

Désignation des travaux	Tarifs proposés TTC à compter du 01/03/2019	% d'augmentation
Fourniture et mise en œuvre d'un bicouche sur trottoir (le m ²), y compris préparation du support	15 € / m ²	Nouveau prix
Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à chaud de type BBSG 0/6 sur trottoir (le m ²), y compris préparation du support	30 € / m ²	Nouveau prix

- d' abroger la délibération n°5 du 3 juin 2004 relative aux travaux de voirie sur le domaine privé

Les recettes seront imputées sur les lignes budgétaires correspondantes 822.2/704/3510 pour les travaux de voirie.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **8 FEV 2019**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER